

Objectifs de la structure CAF Natation Artistique

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux CNAHN.

Structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale.

Accompagner les sportifs sur la formation vers l'accession nationale grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance nationale et préparer l'accès au CNAHN, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline et épreuve concernée.

Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.

La structure doit suivre les orientations techniques de la Direction du Haut niveau de la natation artistique

A - Le groupe CAF

Public concerné

Athlètes de CATÉGORIE AVENIRS et JEUNES Filles et garçons de 9 à 14 ans. Une attention particulière est maintenue sur la natation artistique masculine et l'épreuve de duo mixte.

Le groupe identifié de la structure est un groupe d'athlète s'entraînant avec au moins 2 athlètes:

- En catégorie Jeune : inscrits sur liste ministérielle ou médaillés en Championnat de France en solo ou duo ; ou
- En catégorie Avenir : appartenant au collectif France Avenir.

Il doit justifier d'un flux d'athlète vers la structure supérieure (CNAHN) sur N-2 au maximum

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est de 2 athlètes. L'effectif maximum est à pondérer en fonction du ratio entraîneur/entraîné : 1 entraîneur pour 12 athlètes.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable de la préparation des sportifs, et titulaire du BEESAN ou du DEJEPS au minimum. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN.

L'équipe d'encadrement sportif peut être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, etc...).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

34 semaines de 5 jours par an, 2 à 4 heures quotidiennes, soit 15 heures hebdomadaires pour les athlètes COLLEGIENS.

34 semaines de 5 jours par an, 1 à 3 heures quotidiennes, soit 10 heures hebdomadaires pour les athlètes PRIMAIRES.

3 à 5 semaines de stages de 5 à 7 jours par an, 4 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum pour les athlètes COLLEGIENS.

3 à 5 semaines de stages de 4 à 5 jours par an, 4 heures quotidiennes, soit 16 heures hebdomadaires au minimum pour les athlètes PRIMAIRES.

Installations, équipements

A minima :

Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 2 lignes d'eau au minimum.

Salle de musculation, danse et/ou acrobatie.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Les classes Sports-Etudes, assorties d'un cahier des charges précis, peuvent être prises en compte.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'accueil des athlètes en hébergement doit répondre à un contexte particulier et pour des athlètes collégiens uniquement.

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'experts ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures.
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accession.
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostics - tests – évaluations – sensibilisation – formations – bilans.
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CAF et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation.

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des athlètes.
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des athlètes, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des athlètes.
 - Évolution du groupe pour la saison suivante
 - Points positifs et négatifs au cours de cette saison
 - Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

Certaines actions d'évaluation pourront être organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation à définir avec l'entraîneur

- Un parcours particulier en fonction des expériences professionnelles
- Libérer l'entraîneur pour les regroupements des entraîneurs des structures CAF

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs.

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La cellule fédérale PPF accompagnera ces échanges.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Lors des réunions avec la cellule PPF, l'ETR devra présenter un projet d'actions annuel. Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la cellule PPF.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux athlètes.
Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support. Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (athlètes et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF
- Le groupe CAF est un groupe identifié (et non l'ensemble du club support)

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté